

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/10/14-16

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 14/10/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu la délibération n°2016/4/2-2 du 2 avril 2016 modifiant la délégation de pouvoir du directeur ;

Vu la délibération n°2016/4/2-17 du 2 avril 2016 relative à la création d'une commission consultative des marchés ;

Vu la délibération n°2016/7/2-2 du 2 juillet 2016 relative au PPI ;

Vu le rapport d'analyse des offres relatif du marché à lot unique de réparation de la toiture de l'Espace Philippe Seguin (OP2H) ;

Vu le procès-verbal de la commission consultative des marchés réunie le 28 septembre 2017 ;

DÉCIDE :

OBJET : Attribution du marché relatif à la réparation de la toiture de l'espace Philippe Seguin (OP2H-EPS) et autorisation au directeur de l'IEP de signer le marché et ses avenants éventuels.

Après consultation du rapport d'analyse des offres ainsi que du procès-verbal de la commission consultative des marchés de l'IEP du 28 septembre 2017 :

1/ Le conseil d'administration décide d'attribuer le marché de réparation de la toiture de l'Espace Philippe Seguin (OP2H) à :

La SARL JIMENEZ
755 rue Edouard Daladier
84 200 Carpentras
Siret n° 499 210 532 00010

Montant de l'offre : 212 491 € hors taxes.

Le montant prévisionnel des travaux de réparation de la toiture de l'Espace Philippe Seguin inscrits au PPI était de 237 700 € hors taxes. L'estimation de ces travaux par le maître d'œuvre au moment de la consultation était de 194 928,80 € hors taxes.

2/ Le conseil d'administration autorise le directeur de l'IEP à :

- À signer le marché concerné – OP2H-EPS tel que présenté dans la présente délibération ;

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

- À signer les avenants éventuels à ce marché, sous réserve qu'ils n'excèdent pas 5% du montant initial en plus-value ;
- À ordonnancer les dépenses relatives à ce marché ;

L'exécution de ces travaux, dont la durée prévisionnelle est de 3 mois et demi, débutera en janvier 2018.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents et représentés : 26

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14 octobre 2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

30.10.2017

DÉLIBÉRATION n° 2017/10/14-17